

évacués des hôpitaux coloniaux sur France par les bâtiments de guerre ou du commerce ;

4° État (à l'arrivée du bâtiment à destination) des malades ou convalescents embarqués dans les colonies sur bâtiments de guerre ou du commerce ;

5° État trimestriel des malades provenant des colonies et traités dans les hôpitaux maritimes ;

6° État semestriel des militaires provenant des colonies et décédés, soit en congé dans leurs familles, soit dans les hôpitaux non maritimes.

Vous trouverez ci-joint, Messieurs, des modèles de ces cadres, ainsi qu'une instruction préparée par les soins de M. l'inspecteur général du service de santé, et qui fait connaître la destination de chacun de ces états, les soins qui doivent être apportés à leur formation, et les fonctionnaires par lesquels les éléments doivent en être fournis ou centralisés. La transmission des documents en question devra, en définitive, être opérée, savoir : par MM. les Gouverneurs, s'il s'agit des états nos 1 et 2 ; par MM. les Préfets maritimes dans les ports militaires, et par MM. les Chefs du service de la marine dans les ports de commerce, quant aux états nos 3, 4 et 5. L'état n° 6, qui devra être spécialement fourni par les chefs de corps ou commandants des dépôts, devra me parvenir par l'intermédiaire des Préfets maritimes.

Ces divers envois devront être faits sous le timbre de la *Direction des colonies, bureau de législation et d'administration*.

Vous aurez à pourvoir régulièrement, en ce qui vous concerne, à l'exécution ponctuelle des recommandations consignées dans cette instruction, que je fais insérer dans le *Bulletin de la Marine* avec la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,

Signé : TH. DUCOS.

ANNEXE.

Note de l'Inspecteur général du service de santé de la marine, relative aux états de statistique médicale à fournir par les colonies.

Paris, 15 septembre 1853.

Parmi les méthodes d'investigation, l'une des plus puissantes et des plus employées de nos jours est la *Statistique*. En effet, l'examen des chiffres systématiquement groupés, afin de rapprocher les éléments